



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/02/18

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 26 février 2018
D - 2018/28

Aujourd'hui 26 février 2018, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Présidence de Madame Virginie CALMELS de 18h38 à 18h52

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Monsieur Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM présent à partir de 15h55 et Monsieur Philippe FRAILE MARTIN présent à partir de 16h10

Excusés :

Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Maribel BERNARD, Madame Cécile MIGLIORE

Projet de mandature 2014-2020 : Bordeaux, ville fraternelle, métropole européenne. Actualisation.

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au début de la mandature 2014-2020, un document synthétique a été rédigé pour exposer les grandes lignes du projet stratégique de la Ville de Bordeaux.

Ce projet de mandature n'est pas un document figé. Il doit faire l'objet d'une remise à jour chaque année, au moment du débat d'orientation budgétaire, au regard de l'avancement des projets. Le document joint au présent rapport intègre les ajustements qui consistent, pour la plupart, en une actualisation des calendriers ou un état d'avancement des projets.

L'actualisation du projet de mandature est présentée, chaque année, au Conseil municipal concomitamment au Débat d'orientation budgétaire (DOB).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis prendre acte de cette actualisation.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 février 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Alain JUPPE

Bordeaux, ville fraternelle, métropole européenne

PROJET DE MANDATURE 2014 – 2020

Sommaire

<u>I - Assurer la place de Bordeaux au cœur d'une métropole européenne</u>	p 5
1. Le projet urbain.....	p 5
1.1. La livraison d'équipements majeurs	
1.2. Nouveaux habitants, nouveaux quartiers, mixité des usages	
2. Une ville connectée pour une vie mobile.....	p 7
2.1. Se déplacer mieux et partout	
2.2. L'aménagement numérique du territoire	
3. Attractivité économique, touristique et culturelle.....	p 9
<u>II – Garantir et consolider la cohésion sociale et territoriale</u>	p 12
Axe 1 : S'insérer économiquement, être citoyen actif.....	p 12
1.1. Favoriser l'entrepreneuriat et la création d'emplois	
1.2. Préserver, encourager et accompagner le lien social proposé par l'engagement associatif et le bénévolat	
Axe 2 : Habiter la ville, partager la vie.....	p 13
2.1 Produire des logements de qualité accessibles à tous, et équitablement répartis sur le territoire	
2.2 Apporter des réponses adaptées à la diversité des façons d'habiter et aux besoins spécifiques	
2.3. Garantir une offre de services de proximité répondant aux exigences et aux rythmes de la vie quotidienne	
Axe 3 : Culture, éducation, savoirs : garantir aux Bordelais l'accès aux savoirs et à la culture.....	p 16
3.1. Accéder aux savoirs	
3.2. La culture pour tous, partout	
Axe 4 : Bien-être, santé et environnement préservé : se sentir bien dans une ville saine...p 18	
4.1. La santé au cœur de la Ville	
4.2. Une Ville engagée dans le sport	
4.3. La ville nature	
4.4. La lutte contre toute forme de pollution	
Axe 5 : Tranquillité publique et prévention, lutte contre les discriminations.....	p 20
5.1. Apaiser les tensions dans l'espace public	
5.2. Gérer la vie nocturne	
5.3. Lutter contre les discriminations et améliorer l'accessibilité	
<u>III – La méthode - Agir au plus près des besoins des habitants</u>	p 23
1. Agir au plus près des besoins des habitants.....	p 23
2. La vie dans les quartiers : équipements et espaces publics de proximité.....	p 24
3. Services publics du quotidien : éclairage, propreté, signallements sur terrain, maintenance, etc.....	p 24
4. Démocratie quotidienne et concertation.....	p 25

Au cours des 20 dernières années, Bordeaux s'est métamorphosée et a conquis son statut de métropole, au bénéfice de l'ensemble de l'agglomération. En s'appuyant sur trois projets urbains successifs (1996 – 2009 – 2013), la Ville a requalifié ses quartiers historiques, tout en lançant d'ambitieuses opérations d'urbanisme ; elle a densifié ses équipements de proximité, tout en sachant lancer des projets d'envergure, tels que la reconquête des quais, le stade Matmut Atlantique ou la Cité du Vin. La population, qui avait sensiblement décliné au cours des décennies antérieures, est en hausse, avec une croissance de 34 350 habitants entre 1999 et 2015, soit 16 %.

Tout ceci s'est fait en intégrant les enjeux humains de cette mutation. Le projet social a été au cœur des politiques menées par la Ville au bénéfice de ses habitants, et la prise en compte des impératifs environnementaux s'est affirmée dans l'agenda 21 dont la Ville s'est dotée.

Aujourd'hui, dans un contexte institutionnel et financier qui interpelle toutes les collectivités territoriales, Bordeaux doit capitaliser sur ses acquis, pour devenir le cœur d'une métropole du XXI^{ème} siècle, à la fois ambitieuse dans son développement, attractive en termes économiques et soucieuse de conserver ses valeurs et la qualité de vie de ses habitants.

Tel est le défi des prochaines années avec la volonté affichée de créer les conditions favorables à la croissance des entreprises pour développer l'emploi, de soutenir le rayonnement de la métropole et de renforcer la cohésion du corps social bordelais grâce à la mise en œuvre du Pacte de cohésion sociale et territoriale.

Notre environnement institutionnel a profondément évolué ces dernières années : l'Etat doit poursuivre sa cure d'amaigrissement, au fur et à mesure du transfert d'une partie de ses prérogatives aux collectivités pour assainir les comptes publics ; les Régions ont vu leur périmètre agrandi, et leurs compétences dans le domaine de l'économie, des infrastructures, de la formation et du développement ont été affirmées. S'agissant des milieux urbains, le transfert d'une partie des compétences des Départements aux métropoles est désormais un fait acquis.

La création des métropoles se traduit par une sensible évolution des relations entre les communes et leur intercommunalité : la mutualisation et le transfert de compétences des communes vers les métropoles se sont accompagnés d'une redéfinition des périmètres d'intervention, et d'une intégration des services, plus ou moins poussée selon les volontés politiques locales.

La réforme territoriale doit ainsi rendre plus lisible l'action publique pour les citoyens. Celle-ci doit également gagner en efficacité grâce à une simplification des protocoles, normes, dispositifs de toute nature, une rationalisation et des économies d'échelles.

Sur le plan financier, la cure d'austérité qui s'impose à l'Etat, en raison de l'importance de ses déficits, affecte fortement les collectivités. La ponction de 27 milliards d'euros échelonnée sur 4 ans sur les dotations versées aux collectivités entre 2014 et 2017, et la montée en charge de la péréquation depuis 2012 ont fortement amputé les recettes de la Ville. Ainsi, à fin 2018, ce seront plus de 102 M€ de ressources cumulées qui auront manqué au budget municipal ; soit 4 M€ de plus que la consolidation des surplus de recettes fiscales (taxe d'habitation et taxes foncières) sur la période 2013-2017, privant la Ville du bénéfice de cette ressource concourant à l'autofinancement des équipements nécessaires à une population en croissance. La situation financière de la Ville est saine ; la qualité des services publics et la livraison des équipements publics n'ont pas eu à pâtir de cette réduction à l'inverse de ce qui a déjà pu se passer dans d'autres agglomérations. Néanmoins, la traduction dans les lois de finances des annonces

faites lors des conférences nationales des territoires en 2017 conduit à une poursuite des contraintes financières sur la période 2018-2022 puisqu'il est demandé aux collectivités de réaliser 13 milliards d'euros d'économie sur leurs dépenses de fonctionnement sur cette période, tout en limitant leurs possibilités d'endettement, alors que celles-ci sont aujourd'hui en situation excédentaire. Par ailleurs, le Gouvernement a annoncé une réforme fiscale pour les collectivités locales qui touchera dès 2018 les communes avec l'exonération de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables progressivement sur trois ans, coupant le lien entre le contribuable et le citoyen et accroissant les doutes sur les ressources municipales pour l'avenir. Ceci est à mettre en parallèle avec une demande croissante de services et d'équipements de proximité des habitants qu'il s'agisse de places en crèches, de logements sociaux, d'animation en direction des populations, avec les emplois à créer pour accompagner ces nouveaux services.

Cette amputation des moyens financiers aura des incidences tant sur les investissements, qui seront obligatoirement plus économes et étalés dans le temps, que sur les dépenses de fonctionnement. Il est nécessaire de revisiter toutes les politiques, rationaliser les dépenses courantes, mais aussi ne plus intervenir partout, et au même niveau.

Dans ce contexte institutionnel et financier complexe et pour garantir le maintien des valeurs qui sont les nôtres, les défis auxquels nous devons répondre au cours du présent mandat sont les suivants :

- Comment, dans la compétition nationale et internationale, conserver et valoriser nos acquis qui font aujourd'hui de Bordeaux la ville préférée des Français ?
- Comment garantir à chaque habitant un « droit à la ville » équivalent, garant du « bien vivre ensemble », quelle que soit sa situation personnelle, familiale ou ses revenus ?
- Comment poursuivre une croissance harmonieuse, avec de nouveaux quartiers à l'image de la ville historique, garantissant partout mixité fonctionnelle (habitat, activités, services, équipements de proximité) et mixité sociale, et associant les habitants à la vie quotidienne de leur quartier ?

Tels sont les objectifs que nous nous fixons pour cette mandature.

I - Assurer la place de Bordeaux au cœur d'une métropole européenne

Ville centre, au cœur d'une agglomération en pleine mutation, Bordeaux doit contribuer au rayonnement métropolitain tout comme elle doit en tirer profit.

Par ses fonctions de centralité, par la qualité de ses espaces publics, de ses équipements, par la diversité de son offre de logements, mais aussi de son offre culturelle, par le bien-être que l'on y ressent, Bordeaux participe grandement à l'attractivité de toute la Métropole. Bordeaux doit créer un cadre favorable à l'épanouissement de ses habitants et au développement de l'activité économique, donc de l'emploi.

1. Le projet urbain

Mise en service du tramway et réconciliation des deux rives ; aménagement des quais et création d'un arc de développement durable sur lequel s'égrainent de nouveaux quartiers ; mise en valeur de la ville entraînant son inscription au patrimoine mondial de l'Unesco...

A partir des grandes lignes dessinées par le « projet urbain », Bordeaux s'est développée, embellie, dynamisée. Le rythme des changements a été intense, les chantiers ont été, et sont encore, considérables. L'effet produit ne l'est pas moins : Bordeaux s'est transformée en profondeur tout en restant fidèle à elle-même. Et elle est devenue au fil des ans extrêmement attractive aussi bien pour les habitants, les touristes, que pour les étudiants, les entreprises et les investisseurs.

Tout l'enjeu est alors de faire grandir la ville sans dénaturer son territoire et son paysage, de repousser les limites du centre de la ville sans rupture, pour qu'elle reste harmonieuse et à taille humaine, de créer une ville adaptée aux besoins et aux attentes de ses habitants et de ses entreprises, dans leur diversité, d'offrir une ville ouverte, attractive et rayonnante.

Bordeaux prendra ainsi toute sa part dans la réflexion qui s'engage sur l'avenir de la métropole à horizon 2050.

1.1. La livraison d'équipements majeurs

De nombreux projets d'envergure donnant à la ville, et à la métropole tous les atouts leur permettant de se hisser au rang des principales métropoles européennes ont été ou sont développés sur cette mandature. Ainsi, la gare Saint-Jean rénovée et étendue côté Belcier qui accueille désormais la LGV se prépare à passer de 11 à 20 millions de voyageurs par an. Plus au nord, dans l'éco-quartier du Lac, la réhabilitation du Parc des expositions (2016-2020) est en cours.

1.2. Nouveaux habitants, nouveaux quartiers, mixité des usages

Autour du fleuve cœur de ville, se dessinent de nouvelles centralités : au nord avec Ginko et les Bassins à flot et, sur l'autre rive, Brazza. Plus au sud, Bastide Niel puis autour de la gare Saint Jean, l'Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique. Ces nouveaux quartiers ont leur propre identité car il faut veiller à ne pas faire une ville uniforme. La co-élaboration de ces projets avec les habitants est une garantie de leur singularité.

De grandes opérations d'aménagement marquent cette mandature :

– Ginko, qui a obtenu en 2014 le label national éco-quartier, desservi par le tramway et doté d'un groupe scolaire depuis 2012, ainsi que d'un centre d'animation agréé centre social, fait désormais partie intégrante de la ville. Il s'articule avec les Bassins à flot et avec les Aubiers et s'inscrit dans un lien entre Lac et Garonne. Aujourd'hui près de 2 000 logements ont été livrés, 2 500 le seront fin 2019, sur les 3 000 prévus dans l'opération. La 4^{ème} phase de cette opération qui concerne la réalisation des derniers programmes de logements et un centre

commercial est engagée. L'ouverture d'un gymnase et d'une structure d'escalade destinés aux habitants de Ginko et des Aubiers est prévue courant 2018 et le second groupe scolaire de 16 classes sera livré à l'horizon 2020, tout comme le collège d'une capacité d'accueil de 600 élèves qui viendra compléter l'offre d'équipements publics du quartier. L'opération dans sa totalité sera achevée en 2022 et à cette date, Ginko rassemblera 7 000 habitants.

→ Les Bassins à flot : ce quartier d'histoire et d'avenir, couvrant 700 000 m², est un projet d'urbanisme négocié unique en France. 4 750 logements ont été jusqu'ici autorisés (sur 5 500), 120 000 m² d'activités économiques ont été conclus (sur les 220 000 prévus).

Un campus urbain centré sur le capital humain, l'innovation et l'économie est en développement avec l'implantation de deux groupes d'enseignement supérieur et 2 000 étudiants. L'ouverture d'une micro crèche en 2018 sera suivie en 2020 par deux groupes scolaires de 14 classes chacun, de centres de loisirs, d'un gymnase et d'un dojo ainsi que de deux crèches et d'espaces sportifs de proximité. De nouvelles activités se développent le long des bassins (campus de Bissy, hôtel, entreprises numériques, etc.) ainsi qu'un multiplexe cinématographique en complément de l'activité culturelle de la Base sous-marine.

En 2018, la rue Lucien Faure sera entièrement réaménagée.

Le développement du projet va se poursuivre principalement sur l'arrière de la Base sous-marine. A terme : 12 000 habitants et 4 000 étudiants vivront autour de commerces, services, bureaux, établissements d'enseignement supérieur, et équipements publics dans un quartier résidentiel et actif en passe de devenir un des grands lieux de l'enseignement supérieur et de la culture de la Métropole.

D'autres projets ont débuté ou vont monter en puissance dans les prochaines années ; ils permettront de maintenir croissance et dynamisme urbain :

→ Brazza : 53 hectares au débouché du pont Jacques Chaban-Delmas ouverts sur le Parc aux angéliques. Les premiers permis ont été délivrés, d'autres le seront en 2018. A terme, Brazza accueillera 4 950 logements, des équipements et des activités économiques (125 000 m²) notamment de l'artisanat et un pôle culturel et de loisirs métropolitain. L'idée-force de ce projet est de partir des besoins et des moyens des personnes et de proposer des « volumes capables », destinés aux logements ou aux petites activités : des espaces libres, évolutifs, non finis, permettant d'accéder à la propriété à des prix raisonnables. Les premiers habitants arriveront en 2020-2021. Le groupe scolaire Brazza 1 et sa crèche de 60 places seront livrés en 2022. Ce quartier sera marqué par le végétal en prolongement du Parc aux Angéliques et une mobilité tournée vers les modes doux en particulier les vélos. L'approche par les usages entraînera une simplicité et une évolutivité pour une mobilisation mesurée et ciblée des moyens financiers.

→ Bastide-Niel : Bordeaux Métropole a désigné l'aménageur de la zone d'aménagement concerté (ZAC) en 2014 et le dossier de réalisation a été approuvé en 2016. L'opération, désormais en phase opérationnelle, permettra d'ici à 2030 l'accueil de 3 400 nouveaux logements et la création de 63 000 m², soit un total de 10 000 usagers (résidents, actifs) dont 5 000 habitants environ (les premiers s'installeront d'ici à 2019). Les premiers permis de construire ont été délivrés en 2016 et les premiers grands jalons sont l'installation en 2015 des nouvelles archives municipales et l'aménagement des magasins généraux sud de l'ancienne Caserne Niel à partir de 2018 en face de Darwin. Le groupe scolaire Niel, rue Hortense, devrait être construit d'ici 2020. Aux 18 classes s'ajoutent un centre de loisirs, une salle de vie associative, essentiels pour l'école ouverte, un point relais petite enfance et un espace sportif de plein air. En 2022-23, un gymnase, une crèche et le second groupe scolaire seront livrés en cœur de quartier.

→ Bordeaux Euratlantique, actuellement la plus grande Opération d'Intérêt National (OIN) en France, est entrée dans sa phase opérationnelle. La mise en service de la LGV depuis le 2

juillet 2017 constitue, pour l'agglomération bordelaise, une opportunité de se doter d'un centre d'affaires d'envergure européenne mais également de créer des logements, des espaces publics de qualité, et de poursuivre l'ouverture de la ville sur le fleuve. L'opération la plus avancée est Saint-Jean Belcier autour de la gare avec l'implantation en 2016 du siège de la Caisse d'Epargne, l'aménagement de la Halle Debat-Ponsan en 2016 et 2017, la livraison de la MECA (maison de l'économie créative et de la culture en Aquitaine) en 2018, et des hôtels et premiers ensembles de logements dans les deux à trois ans, accompagnés par le nouveau groupe scolaire Brienne de 14 classes et par un centre de loisirs en 2019. La réhabilitation par la Ville de l'ex-collège Fieffé permettra l'ouverture à l'horizon 2021-22 d'une crèche, d'un point relais petite enfance et d'espaces pour les centres de loisirs et la vie associative.

En ce qui concerne l'OIN rive droite (Garonne Eiffel), les premiers projets se développent avec la modernisation des équipements sportifs « Promis », mitoyens au nouveau groupe scolaire-centre de loisirs et aux salles de vie associative « Deschamps » (18 classes) dont la livraison est attendue à l'été 2020.

Par ces opérations et d'autres plus ponctuelles, Bordeaux complète l'opération « 50 000 logements » portée par la métropole dont l'objectif est de construire rapidement des logements de qualité abordables autour des axes de transports collectifs.

Dans les grands projets d'aménagement, comme dans les quartiers historiques, Bordeaux poursuit sa politique patrimoniale visant à une évolution de son patrimoine bâti et paysager respectueuse de ses caractéristiques architecturales et urbaines, par la démarche de recensement active depuis 2004 des tissus d'échoppes et de maisons de ville, par la révision en cours de son site patrimonial remarquable (nouvelle dénomination du secteur sauvegardé) qui devrait aboutir en 2020, par une communication forte auprès des habitants et professionnels de la construction et par une attention soutenue sur tous les projets pouvant affecter la valeur du site inscrit au patrimoine mondial, en lien permanent avec l'UNESCO.

2. Une ville connectée pour une vie mobile

2.1. Se déplacer mieux et partout

Urbanisme et mobilité sont étroitement liés. La Ville de Bordeaux est particulièrement exemplaire en la matière, puisque la récente enquête ménage déplacements menée à l'automne 2016 a démontré que, depuis 20 ans, les pratiques avaient fortement évolué. Ainsi, la part modale de la voiture ne dépasse pas un déplacement sur trois en intra-boulevards, à Bordeaux-Maritime et à la Bastide, et est inférieure à un déplacement sur deux à Caudéran et Saint-Augustin-Taubin. A contrario, l'usage des modes doux, marche à pied et vélo, a explosé : ils représentent plus d'un déplacement sur deux en intra-boulevards, à Bordeaux-Maritime et à la Bastide, et 40% des déplacements sur Caudéran et Saint-Augustin-Taubin.

Bordeaux accompagne cette mutation forte des modes de vie des habitants en expérimentant la réservation du Pont de pierre aux transports en commun, vélos et piétons, avec un succès indéniable puisque la fréquentation cycliste maximale sur le pont est passée de 7 500 cyclistes/jour avant l'expérimentation à plus de 12 000 cyclistes par jour. A l'heure de pointe, la fréquentation piétonne du Pont de pierre a quant à elle doublé.

Il est aussi évidemment fondamental de continuer à connecter les quartiers par les transports en commun, quel que soit le mode choisi, afin qu'ils soient des lieux d'échanges et de vie. L'extension des lignes de tramway a permis d'améliorer le maillage et de raccorder les nouveaux quartiers entre eux.

La ligne C a été étendue vers le parc des expositions et le stade Matmut Atlantique puis vers Blanquefort en décembre 2016. La ligne B irrigue le quartier de Bacalan et son parc d'activités.

La mise en service de terminus partiels au premier semestre 2015 a permis d'augmenter très sensiblement les fréquences en centre-ville. Ces mesures ont été accompagnées par des aménagements du plan de circulation. Les travaux de la Ligne D du tramway ont repris début 2016 pour une livraison fin 2019 entre la place des Quinconces et la Mairie du Bouscat, puis en juin 2020 jusqu'à Eysines-Cantinolle.

Enfin le nouveau franchissement Simone Veil, dont les travaux ont débuté fin 2016, sera livré au second semestre 2020.

Par ailleurs, dans le cadre du Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains (SDODM) orchestré par la Métropole afin de dessiner le maillage futur du territoire en transports en commun, plusieurs études opérationnelles sont lancées, parmi lesquelles :

- la liaison en Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Bordeaux centre - Caudéran - Le Haillan - Saint-Médard-en-Jalles - Saint-Aubin de Médoc, déclarée d'utilité publique (DUP) le 2 août 2017 et dont la mise en service devrait avoir lieu d'ici la fin 2020, malgré la suspension de la DUP par le juge des référés, décision contre laquelle Bordeaux Métropole s'est pourvue en cassation auprès du Conseil d'Etat.
- l'amélioration de la desserte de la zone d'activité de l'aéroport, avec une prolongation de la ligne A et une liaison transversale efficiente entre l'aéroport et la gare de Pessac Alouette (avec la mise en service d'une première liaison depuis la rentrée 2017). Ce dossier fera l'objet d'une enquête publique en 2018, probablement au tout début de l'été, le dossier ayant été approuvé par le Conseil métropolitain en décembre 2017 et soumis depuis au Préfet ;
- la liaison Gradignan - Talence - Bordeaux - Cenon par les Boulevards, pour laquelle une concertation sera lancée à la fin du premier semestre 2018.
- le prolongement de la ligne D de tramway jusqu'à Saint-Médard en Jalles, pour lequel une concertation est actuellement en cours et sera clôturée en mars 2018, ce qui permettra ensuite de lancer les études préalables à l'enquête publique.

Une étude pré-opérationnelle est aussi prévue sur la liaison de pont à pont reliant Cracovie et le Stade Matmut-Atlantique par la rive droite en passant par les ponts Jacques-Chaban-Delmas et Simone Veil, pour laquelle les études seront poursuivies en lien avec les différents projets sur le secteur.

Cette politique de déplacements apaisés est fortement encouragée et soutenue par le développement continu du dispositif de stationnement résident sur la ville qui permet d'apaiser et de réguler les mobilités notamment des riverains dans le secteur intra-boulevard.

2.2. L'aménagement numérique du territoire

Une ville attractive, c'est aussi une ville connectée, à très haut débit. Bordeaux se donne l'objectif de 90% des ménages et entreprises ayant accès à des débits supérieurs à 100 mégabits par voie filaire ou mobile et d'un service de wifi public gratuit présent sur les principaux espaces publics. Par ailleurs, la ville est maillée de lieux dédiés au numérique : Darwin, le Node, les sites d'enseignement supérieur installés aux Bassins à flot qui sont investis par autant d'acteurs d'un éco système foisonnant qui se rassemble autour de la dynamique FrenchTech, portée par la Métropole. Ubisoft, OVH, Betclit, nouvellement installés illustrent le pôle numérique des Bassins à flots.

3. Attractivité économique, touristique et culturelle

Aujourd'hui la compétition mondiale entre les villes se joue sur le niveau d'équipement, le poids démographique, le poids stratégique (fonctions de décisions) à l'échelle nationale, mais aussi sur la capacité à être identifiée par les investisseurs. Bordeaux est une ville-marque. Elle doit continuer à démontrer son dynamisme économique, touristique et culturel et à rayonner au niveau européen.

Sur le plan **économique**, l'objectif prioritaire est la création d'emplois. La Ville doit créer les conditions favorables à la croissance des entreprises déjà présentes et faciliter l'implantation de nouvelles.

La création du Conseil des Entrepreneurs et de la Conférence du Grand témoin suscitent le dialogue avec les acteurs du tissu économique local, favorise le partage d'expériences avec des chefs d'entreprises d'envergure nationale et internationale et permet de développer la mise en réseau et de dégager des actions innovantes.

Bordeaux affiche un taux de création d'entreprises élevé par rapport aux autres métropoles ou villes-centre, avec un écosystème entrepreneurial dynamique qui contribue à l'identité et à l'attractivité de la Ville. Le soutien à l'entrepreneuriat est une priorité qui passe par l'animation de l'écosystème mais aussi par le développement et la mise en réseau. Il s'agit d'un système ouvert composé d'un dispositif d'accompagnement à la croissance constitué de trois pépinières d'entreprises, de deux hôtels d'entreprises, d'un espace de travail collaboratif numérique, d'un organisme de micro crédit, et des projets d'accélérateurs privés intégrés dans la dynamique French Tech.

Collectivité partenaire impliquée dans la dynamique French Tech, la Ville est et restera particulièrement volontaire dans l'accompagnement de la croissance digitale du territoire (croissance des entreprises numériques et numérisation de l'économie classique) en participant au rendez-vous incontournable de la Grande Jonction accouplée à Cartoon Movie qui se tiendra en 2018. L'édition 2019 sera quant à elle articulée avec la Semaine Digitale.

La Ville a le souci d'accompagner et de conforter les entreprises déjà existantes dans leur développement quotidien et dans leurs actions à l'international, dans les filières d'excellence (numérique, aéronautique, tertiaire supérieur, viti-vinicole, santé, nautisme) et en approfondissant les nouvelles économies (économie circulaire, économie créative, « silver économie », etc.)

Elle s'attache également à dynamiser et renforcer sa structure commerciale et artisanale qui constitue à la fois un fort potentiel d'emplois mais aussi et surtout un véritable facteur de lien social dans les quartiers, et elle accompagne également les professions libérales, forces vives de l'économie résidentielle sur le territoire. La Ville anime, valorise et soutient l'Economie Sociale et Solidaire et l'innovation sociale sous toutes ses formes, et s'engage dans une politique zéro gaspillage pour changer le paradigme production/consommation et favoriser les créations d'emplois liées à ce nouveau modèle économique.

Sur le front de l'emploi, en fonction des évolutions des publics en demande d'emploi, la Ville tient un rôle d'animateur ayant pour objectif de faire correspondre l'offre et la demande afin que les Bordelais et les entreprises se rencontrent. Ainsi, et grâce à la combinaison d'actions ciblées personnalisées et d'une démarche collective des acteurs, la Ville développe en lien avec la Maison de l'Emploi, la Mission Locale et le dispositif PLIE des actions spécifiques pour créer des passerelles entre les nouveaux emplois et les Bordelais, avec en particulier l'animation autour des grands projets et la création d'un « Palmarès annuel des entreprises qui recrutent » (plus de 7 000 offres proposées en 2018) et la plateforme d'annonces d'emploi « Bordeaux pour l'emploi » (près de 14 000 offres référencées).

Membre fondateur de la Chaire d'attractivité et de marketing territorial, la Ville contribue auprès de l'agence d'accueil d'entreprises Invest In Bordeaux (IIB), et avec l'ensemble des acteurs concernés, à développer un plan de marketing territorial grâce à la marque territoriale « Magnetic Bordeaux », en plus d'être membre de la Mission Bordeaux Attractivité dont l'objectif est d'accroître le rayonnement de Bordeaux et d'attirer de nouvelles entreprises sur le territoire.

En trois ans, la Ville a augmenté de 68% sa création nette d'emplois salariés représentant en 2017 39% de la création nette d'emplois sur la Métropole.

Forte de ses actions et du jeu collectif qu'elle anime dans le cadre de la bataille contre le chômage, la Ville a vu le taux de chômage du bassin d'emplois de Bordeaux reculer de 10,1% en 2014 à 9,5% en septembre 2017.

Sur le plan **touristique**, Bordeaux continue de s'appuyer sur les trois piliers qui font sa force, aujourd'hui reconnue dans le monde entier : le patrimoine, le fleuve et le vin. Les nouveaux grands équipements viennent conforter l'offre et accroître l'attractivité de Bordeaux. La Ville poursuit sa stratégie de développement du tourisme d'affaires et favorise une offre d'hébergement hôtelier supplémentaire. L'attractivité de la métropole et en particulier du centre historique a toutefois des effets négatifs : elle a entraîné ces dernières années une forte progression de l'offre de location de meublés, facilitée par l'essor des plateformes de location touristique. Ce développement se faisant au détriment de l'offre de logement permanent, Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux ont décidé de mettre en place un mécanisme de contrôle et de régulation des changements d'usage des locaux d'habitation transformés en meublés de tourisme, afin de préserver l'offre de logements accessibles aux Bordelais. Ce dispositif sera opérationnel à compter de mars 2018.

Par ailleurs le champ d'intervention de l'office du tourisme a été étendu à la métropole de façon à promouvoir l'ensemble de son territoire.

Aucune ville ne réussit véritablement sa transformation sans une forte **dimension culturelle**. Si Bordeaux est reconnue en musique, littérature ou architecture, et plus récemment pour les arts urbains ou le cinéma, cela résulte d'un alliage entre héritage et volonté politique. C'est un patrimoine matériel et immatériel exceptionnel mis en valeur par une rénovation urbaine réussie qui permet aujourd'hui une dynamique culturelle nouvelle.

Bordeaux, grâce aux priorités fixées dans son Document d'Orientation Culturelle, renforce son rayonnement en poursuivant le travail de structuration des filières par la mise à disposition d'outils adaptés aux artistes professionnels ou amateurs : lieux de diffusion (salle des fêtes du Grand Parc, Bordeaux Métropole Aréna, installation du Centre de développement chorégraphique national (CDCN) à La Manufacture aux chaussures à Belcier...), lieux de création, logements ateliers, pérennisation de l'aide à la création, soutien à l'international pour des projets communs (deux appels à projets par an avec l'Institut français), développement de fabriques culturelles (implantation en 2017 de Pola dans le hangar Pargade du Parc aux angéliques, 130 ateliers d'artistes soutenus par la Ville contre 75 en 2014), renforcement des pôles d'excellence du territoire (nomination d'un nouveau Directeur à l'École d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux (EBABX), projet de construction du Pôle d'Enseignement Supérieur de Musique et de Danse, ...)

En développant l'excellence de ses établissements tels que la Cité du Vin, le TnBA ou l'Opéra de Bordeaux, les musées, les bibliothèques et le conservatoire, les nouvelles Archives ou encore des structures telles qu'Arc en Rêve, et en offrant aux actuels et futurs artistes bordelais les moyens de développer leur activité, la ville devient un laboratoire culturel. Par ces actions, et par la richesse d'une programmation de plus de 300 événements par an, la politique culturelle est devenue un levier d'attractivité important pour Bordeaux.

Un public toujours plus nombreux (613 304 visiteurs en 2016 soit +20% en 10 ans ; 641 353 visiteurs en 2017) atteste de l'attractivité des musées bordelais. 2/3 des visites sont gratuites, comme partout en France. Grâce à une grille tarifaire adaptée, le prix d'entrée ne représente donc pas un obstacle à une bonne fréquentation.

La saison culturelle Paysages Bordeaux 2017, bâtie en écho à la biennale « Agora », a rythmé l'été et l'automne 2017, en embarquant l'ensemble des opérateurs culturels – établissements culturels municipaux, associations, opérateurs privés – dans une même dynamique de programmation pour célébrer l'arrivée de la LGV sur le territoire. Avec 605 623 visiteurs et une visibilité nationale de nombre de ses événements, elle représente à la fois un succès populaire, un marqueur du rayonnement culturel de Bordeaux et surtout un outil de politique publique qui aide à la structuration du champ culturel.

L'année 2018 sera marquée par de nombreuses ouvertures de lieux municipaux : ouverture des salles XXI du Musée d'Aquitaine (+600m² d'exposition), le Muséum d'Histoire Naturelle agrandi et entièrement rénové, le lancement du projet autour des arts numériques à la Base sous-marine, ...

II - Garantir et consolider la cohésion sociale et territoriale

Parce que l'attractivité d'un territoire repose majoritairement sur sa capacité à être inclusif, Bordeaux doit offrir à tous ses citoyens la possibilité de s'insérer dans la société, de se loger correctement, de bénéficier de services de proximité de qualité et d'accéder aux savoirs à toutes les étapes de leur vie, le tout dans un environnement à la fois sain, bienveillant et stimulant. C'est l'objet du Pacte de cohésion sociale et territoriale.

Axe 1 : S'insérer économiquement, être citoyen actif

Si Bordeaux rayonne par son patrimoine, sa qualité de vie et son dynamisme, elle doit aussi être exemplaire et offrir à tous ses citoyens la possibilité de s'insérer économiquement et socialement, d'être à la fois acteurs et bénéficiaires de ce développement.

1.1. Favoriser l'entrepreneuriat et la création d'emplois

La mise en réseau des différentes structures d'accueil et d'accompagnement avec les organismes de microcrédits et les associations intervenant dans l'accompagnement à la création d'entreprises devient une priorité pour détecter les porteurs de projets dans tous les quartiers et leur offrir un réel service d'accueil, de conseils, de formation, d'hébergement et de financement.

Dans le domaine de l'insertion et la réinsertion par l'emploi, les actions portées par la Maison de l'Emploi, le PLIE et la Mission Locale pour les jeunes sont maintenues malgré le désengagement financier de l'Etat.

Les clauses d'insertion désormais inscrites dans les marchés publics et les grands projets (Stade Matmut Atlantique, Cité du Vin...) sont systématiquement appliquées pour bénéficier notamment aux habitants des quartiers aujourd'hui en difficulté mais qui demain seront métamorphosés par le projet urbain. C'est le cas d'Euratlantique où les habitants doivent s'inscrire et tirer bénéfice de la mutation de leur environnement. Une gouvernance resserrée avec Pôle emploi permet de consolider une action ciblée et plus efficace.

Les actions portées par le tissu associatif dans les quartiers sont également encouragées, comme, par exemple, le forum Emploi Commerce organisé par la Ronde des Quartiers qui présente chaque année environ un millier d'offres d'emplois proposées par les grandes enseignes à Bordeaux.

Les initiatives en matière d'économie sociale et solidaire et plus généralement autour de l'entrepreneuriat social font l'objet d'une attention particulière. Parmi elles, les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont tout particulièrement suivis en tant que structures pilier de la cohésion sociale au cœur des quartiers. Un schéma d'animation de la vie locale est en cours d'élaboration avec la CAF et l'ensemble des parties prenantes et sera finalisé dans le courant de l'année.

1.2. Préserver, encourager et accompagner le lien social proposé par l'engagement associatif et le bénévolat

Parce que le bénévolat profite à tous et surtout aux 8 000 associations constituées à 85% d'entre elles uniquement de bénévoles, la Ville accompagne les associations dans une meilleure visibilité et interconnaissance. Ainsi, la plateforme de l'engagement associatif et citoyen « jeparticipe.bordeaux.fr », lancée fin 2016, en partenariat avec la start-up Hacktiv, rassemble déjà près de 1 400 Bordelais (+ 60 inscriptions en moyenne par mois) et plus de 300

associations qui proposent leurs missions. Les inscriptions sur l'annuaire interactif « Bordeaux Assos » seront lancées au printemps 2018. Cet outil numérique tant attendu des associations doit servir de vitrine à leurs projets et permettre aux citoyens de consulter en ligne une offre associative exhaustive sur le territoire.

La meilleure lisibilité des outils et ressources mis à disposition des associations est toujours nécessaire et se traduit par le dynamisme des parutions de l'infolettre de la vie associative, le renouvellement du guide de la vie associative, l'actualité de la page facebook du LABB (Lieu des Associations et des Bénévoles Bordelais) en lien avec les pages facebook des quartiers. Les associations et bénévoles de Bordeaux disposent en outre désormais de 5 LABB : après ceux de Nansouty, Bastide et de Bordeaux Centre à l'Athénée, ce sont ceux de Caudéran et de Bordeaux Sud au sein du Marché des Douves qui ont été inaugurés en 2017. Espaces de travail partagés, mutualisés et connectés, en accès gratuit, avec bureaux, salles de réunion, matériel nécessaire à l'impression, l'édition ou l'archivage des documents, l'offre des LABB poursuit sa progression dans chaque quartier avec la programmation de la Maison des Associations au-dessus de la Mairie de Quartier de Bordeaux Centre (livraison prévue pour 2019) et celle de Bordeaux Maritime à côté de la future mairie de quartier rue Lucien Faure (livraison prévue pour 2021).

La vie associative prend tout son sens dans les moments de partage, de cohésion et de fraternité qui s'expriment aussi au travers des temps forts organisés par la Ville : Cap Associations, les pique-niques de quartier, la Journée Mondiale du Bénévolat, le Carnaval... qui accueillent chaque année davantage de participants.

Axe 2 : Habiter la ville, partager la vie

Habiter la ville, c'est d'abord avoir un toit. C'est aussi vivre dans son quartier, avoir accès à des équipements de proximité, à des espaces publics pour une qualité de vie au quotidien. Et ce, quel que soit son âge, sa situation personnelle, ses moyens. Plus de 2000 nouveaux habitants s'installent chaque année à Bordeaux. C'est un défi de les loger tous, avec des habitations adaptées à chacun. D'autant qu'à la croissance démographique et au vieillissement de la population s'ajoutent les phénomènes de décohabitation, qui conduisent à des besoins en logement accrus et évolutifs au fil du temps, et de précarisation des populations les plus modestes, nécessitant de réfléchir à de nouvelles solutions adaptées pour ces publics.

2.1. Produire des logements de qualité accessibles à tous, et équitablement répartis sur le territoire

Plus de logements, et plus de logements sociaux :

Près d'un tiers des nouveaux logements que doit produire la métropole d'ici 2030 devra être fourni par la ville-centre. Sur cet objectif de 3 000 logements neufs à construire chaque année, 1 000 doivent être des logements sociaux. En la matière, la ville fait depuis plusieurs années des efforts conséquents en imposant 55 % de logements aidés (dont 35% de locatifs) dans toute opération d'envergure. D'ici à 2030, la Ville aura augmenté de 80 % le nombre de logements sociaux, et aura participé à la réhabilitation de tous les quartiers d'habitat social. De 2014 à 2020, au moins 6 500 logements locatifs sociaux supplémentaires seront réalisés, soit deux fois plus que sur les six années précédentes.

Rénover et renouveler les quartiers anciens ou les quartiers d'habitat social :

La Ville poursuit de façon très active la rénovation de ses quartiers anciens, à travers le programme [Re]Centres. Dans ces quartiers, un certain nombre d'équipements et d'infrastructures ont été rénovés ou réalisés, notamment : la Halle des douves (livrée en 2015), la réhabilitation du palais des sports (livré en février 2016), l'école élémentaire Barbey (livrée en septembre 2017) l'espace sportif Victor Hugo (livraison 2018), le Cours de l'Yser, la place

André Meunier, mais également des logements sociaux (ces quartiers en comptent peu au vu de leur spécificité). De plus, un travail important de requalification du parc privé du centre historique est mené depuis plusieurs années, à travers des aides communales et métropolitaines ayant déjà permis la réalisation de travaux dans plus de 1 000 logements dégradés de ce parc.

La rénovation du Grand Parc avance également de façon significative : les bailleurs sociaux y investissent largement. Les efforts de la collectivité continueront de porter d'ici 2020 sur les espaces publics (requalification de la place de l'Europe livrée début 2019, réaménagement des espaces extérieurs de la salle des fêtes pour juin 2018) et sur le parc lui-même ainsi que sur les équipements publics (réhabilitation du groupe scolaire Condorcet en 2015, ouverture de la crèche et du centre de loisirs en 2017), réhabilitation de la salle des fêtes (chantier en cours, ouverture prévue pour 2018). Cette dernière, qui a fait l'objet d'une large démarche de concertation, est un lieu de lien social pour le quartier, et au-delà. Elle est le symbole de la transformation du Grand Parc. L'emblématique Escargot sera réhabilité et agrandi pour mieux accueillir la vie associative et les familles. Le groupe scolaire Schweitzer poursuit sa modernisation et son agrandissement se terminera en 2019.

Par ailleurs, le deuxième Plan National de Rénovation Urbaine (PNRU 2/ 2014-2024) a retenu en décembre 2014 les quartiers Benauges et Aubiers où se conjuguent renouvellement urbain, cohésion sociale et développement économique. Les conventions ANRU pour ces deux quartiers font l'objet d'un protocole de préfiguration signé en 2017, et devraient être finalisées en 2018. D'ores et déjà des travaux sont programmés par la Ville sur la Benauges, portant sur : la réhabilitation du groupe scolaire (2016 à 2019), le parc Pinçon (2016 à 2018), la piscine Gallin (2021) et le stade du même nom ainsi que la création de la crèche Benauges-Vincent de 40 places (2020). De profondes mutations sont également envisagées sur le quartier des Aubiers, avec le concours des bailleurs sociaux, mais également avec un travail de requalification des équipements municipaux.

2.2. Apporter des réponses adaptées à la diversité des façons d'habiter et aux besoins spécifiques

Pouvoir habiter la ville concerne tous les Bordelais, avec une attention particulière pour les plus fragiles. Aussi, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs spécifiques, ciblés, voire audacieux.

Les seniors :

L'ambition de l'action municipale, en lien avec ses partenaires, est d'accompagner les différentes générations de seniors, autonomes ou en situation de dépendance, dans leur parcours de vie, de favoriser leur inclusion sociale et leur participation à la vie de la cité, de lutter contre l'isolement et d'innover pour créer les conditions du bien vivre à domicile.

Cette dynamique est portée par la démarche « Bordeaux Générations Séniors », issue de l'adhésion de la ville au réseau francophone « Villes Amies des Aînés ». Un nouveau plan d'actions triennal sera engagé dès 2018.

90% des seniors vivent actuellement à domicile et la démarche d'amélioration constante de la qualité de vie des aînés bordelais s'appuie sur de nombreux outils tels que l'hébergement (Résidences Autonomie et EHPAD), les services à la personne (portage de repas à domicile et restauration dans les clubs seniors), l'information et la coordination des aides, la lutte contre l'isolement, le plan canicule (Plateforme Autonomie Séniors) ou le déploiement du Pass Senior (14 000 détenteurs).

Bordeaux est également site pilote depuis 2015 pour l'expérimentation du projet de parcours santé pour les Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie (PAERPA) porté par l'ARS. Ce projet, reconduit pour une année supplémentaire en 2018, a pour objectif de pérenniser un

maintien à domicile des personnes de 75 ans et plus, d'éviter un recours excessif à l'hospitalisation et de faciliter le retour à domicile après celle-ci.

La ville assure également la gestion de deux EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) engagés dès 2016 dans des protocoles novateurs de télémédecine. Elle porte son effort sur les 15 Résidences Autonomie pour personnes âgées qui font l'objet d'un important programme de réhabilitation (sept réhabilitées entre 2012 et 2017 : Buchou, Achard, Dubourdieu, Alfred Smith, Notre Temps, Bonnefin, Billaudel et deux programmées à partir de fin 2018 : Alsace Lorraine, Lumineuse).

Les autres sites seniors (clubs et résidences) font également l'objet de travaux d'embellissement (Albert 1^{er}, ReINETTE, Armand Faulat et Magendie). Le troisième Atelier seniors, prévu en centre-ville, ouvrira ses portes en 2018.

Un programme ambitieux d'activités de prévention de la perte d'autonomie, également accessible aux seniors du quartier, est déployé dans ces établissements dans le cadre du Forfait Autonomie.

La ville de Bordeaux compte actuellement 48 000 citoyens âgés de 60 ans et plus ; ils devraient représenter plus d'un tiers de la population bordelaise en 2030. Les perspectives ouvertes par la silver économie sont donc naturellement au cœur de la réflexion menée pour accompagner au mieux le vieillissement attendu de la population dans une démarche d'innovation économique et sociale. La Ville met en place un plan d'action visant les thématiques de la santé, la nutrition, la robotique et les objets connectés, ainsi que la mobilité. Chaque année, un colloque silver économie et habitat est organisé (4^{ème} édition en 2017) en partenariat par la Ville et les bailleurs sociaux. En 2018, un laboratoire d'usage dédié au maintien à domicile des seniors verra le jour, permettant aux Bordelais de tester de nouvelles solutions.

Les plus vulnérables :

Respecter et protéger le droit à la ville impose de n'oublier personne. Pour les plus exclus, les invisibles, la Ville poursuit son travail de médiation et ses actions d'accompagnement pour sortir de l'habitat précaire et trouver des formes de relogement, pour simplifier la vie quotidienne et favoriser l'intégration dans la vie collective. La Ville s'attache à mettre en place des solutions simples, efficaces et innovantes : la livraison en 2017 d'un « pôle social » boulevard A. Daney (comprenant un centre d'hébergement, les restos du cœur et la halte 33), des pensions de familles dans chacun des huit quartiers (création de quatre nouvelles pensions, dont une livrée en 2016 à Caudéran), une bagagerie, des résidences/hôtellerie à vocation sociale, des foyers de jeunes travailleurs (FJT), la mise en service en 2017 de Santé Navale et à venir, du FJT des Bassins à flot, la relocalisation sur l'OIN du Centre d'Accueil d'Urgence de Tregéy à Bordeaux Bastide et du site Emmaüs à Bacalan... A titre d'exemple, le foyer des Douves et le Repos maternel seront modernisés et adaptés aux familles. Pour les jeunes, travailleurs ou étudiants, le nombre de résidences habitat jeune sera doublé d'ici 2020.

Favoriser l'accès au logement :

La première étape pour accéder au logement est l'accès à une information personnalisée. Dans ce cadre, des outils tels que le PIMMS (Point Information Médiation Multi usages) et le point info logement du CCAS (à la Cité municipale et dans les quartiers) permettent d'accompagner et soutenir les habitants dans leurs démarches de logements. Pour les primo-accédants, le dispositif « passeport premier logement » se poursuit et il a déjà bénéficié à près de 500 ménages depuis son lancement.

Stimuler toutes les formes d'expérimentation et d'innovation :

Mutualisation d'espaces, colocations/cohabitations, résidences intergénérationnelles, habitat évolutif, habitat participatif, volumes capables (non finis) ... sont autant de champs à investir et à développer. L'implication des habitants à la conception de leur logement est centrale, et doit être développée.

Par ailleurs, le numérique est de plus en plus une clé du mieux vivre ensemble. Les pistes d'actions sont multiples : consultations télémédecine en EHPAD, domotique pour aider au maintien à domicile, solution de conservation d'une identité numérique, accès à des services médicaux et d'hébergement d'urgence, etc.

2.3. Garantir une offre de services de proximité répondant aux exigences et aux rythmes de la vie quotidienne

La Ville de Bordeaux mène depuis plusieurs années une politique active et ambitieuse en faveur de la petite enfance (0–4 ans), qui se décline à l'échelle de ses différents quartiers.

Face à des situations familiales aujourd'hui plus nombreuses et plus complexes (familles monoparentales, horaires de travail décalés ...), la Ville accorde une attention particulière aux attentes spécifiques des familles. L'objectif d'accueil de 6 000 enfants a été atteint grâce notamment à la diversification des modes d'accueils proposés aux familles.

La Ville propose en effet un large éventail de structures d'accueil des jeunes enfants : qu'il s'agisse des crèches municipales collectives ou familiales, des crèches associatives ou des assistantes maternelles indépendantes (accompagnées dans le cadre des Relais d'Assistants Maternelles) l'offre se veut à la fois diverse et complémentaire.

Il faut également tenir compte de l'offre de structures privées ou parapubliques : délégations de service public, crèches hospitalières, micro-crèches, crèches privées, maisons d'assistantes maternelles (MAM), ...

Des lieux dédiés à l'accompagnement à la parentalité existent aussi sur tout le territoire de la Ville, tels que la Parentèle située à Mériadeck (espace famille unique et innovant, lieu de rencontres, d'échanges, d'écoute, de parole et de jeu, ouvert à tous, anonyme et gratuit), des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) situés dans chaque quartier, des Points Relais Petite Enfance.

La dynamique engagée se poursuit. Compte tenu de la croissance de population attendue, cela correspond, tous modes de garde confondus, à un objectif de 350 places d'accueil supplémentaires d'ici 2022. La création de places et les réhabilitations sont favorisées ainsi qu'une amélioration de l'information et de l'orientation des familles.

Axe 3 : Culture, éducation, savoirs : garantir aux Bordelais l'accès aux savoirs et à la culture.

3.1. Accéder aux savoirs

Une ville fraternelle c'est aussi garantir à tous les Bordelais l'accès aux savoirs et à la culture, quels que soient leur situation, leur âge ou leurs ressources.

Pour cela, la Ville s'est dotée d'un Projet Educatif, basé sur le principe de l'éducation partagée sur les différents temps de l'enfant (scolaire, péri-éducatif, périscolaire ou encore extrascolaire). Il vise à doter les plus jeunes d'un environnement et d'un parcours éducatif cohérent au service de deux objectifs, l'un commun, le bien-vivre ensemble, l'autre individuel, la réussite scolaire. A cet effet, la Ville développe et accompagne des initiatives améliorant le climat scolaire ou favorisant les apprentissages et les valeurs républicaines.

La Ville compte plus de cent écoles et 11 bibliothèques réparties dans les quartiers, sans compter les politiques éducatives développées au sein de chaque institution bordelaise (musées, conservatoire, archives...). Celles-ci ont un rôle à la fois éducatif et culturel par la diffusion de l'information, l'encouragement à la lecture, l'ouverture aux autres media et aux arts, dans une démarche de proximité. La carte jeunes continue son déploiement avec de nouveaux

partenaires et les initiatives numériques sont multipliées (boîtes expo du CAPC, journées Culture Numérique...).

La Ville poursuit le développement de l'offre numérique dans les écoles (vidéo projecteur interactif, espace numérique de travail) et la diffusion de tablettes numériques. Les bonnes pratiques sont valorisées et partagées sur l'espace numérique de travail réservé aux enseignants.

Par ailleurs, le retour à la semaine des 4 jours pour la rentrée 2018 sera accompagné du maintien de la qualité de l'offre périscolaire et son adaptation aux besoins des enfants pour développer leurs bien-être, épanouissement et réussite scolaire.

Enfin, l'accompagnement des enfants en difficulté scolaire reste une priorité et en particulier pour les enfants en difficulté prononcée, le dispositif d'accompagnement individualisé est élargi à l'ensemble du territoire.

3.2. La culture pour tous, partout

A Bordeaux, la politique du livre et la lecture publique constituent une priorité municipale : les bibliothèques sont nombreuses et gratuites. En 2018 la Ville souhaite expérimenter une ouverture de la bibliothèque Mériadeck le dimanche.

Au-delà de l'offre culturelle, il s'agit de créer les conditions permettant de donner à tous l'envie de culture. Cela implique de mettre les quartiers au cœur du projet culturel pour structurer et valoriser les pratiques amateurs et disposer pour cela de suffisamment de lieux d'expression culturelle. Le premier plan d'équité culturelle ayant été réalisé en 2016-2017, un travail de co-construction d'un second plan a été lancé en fin 2017, en lien avec l'axe 3 du Pacte de cohésion sociale et territoriale.

L'apprentissage et la pratique de la culture devront également continuer à se développer dès le plus jeune âge et s'adapter aux nouvelles temporalités urbaines et aux modes de vie des familles : amplitudes d'ouverture des établissements culturels mieux adaptées, communication ciblée et de proximité (la carte jeunes a fêté son 20 000^{ème} porteur en 2017), etc...

Les méthodes du design d'expérience sont désormais systématiquement utilisées pour travailler ou revoir la scénographie des établissements culturels et proposer aux visiteurs des parcours interactifs.

L'art dans l'espace public, l'une des thématiques de réflexion du Conseil Culturel de Bordeaux, demeure une priorité : le Week-end de l'Art Contemporain fédère 35 structures, le Get Up village amène le Hip-Hop dans tous les quartiers et cet été les œuvres étaient nombreuses dans la ville.

Pour nourrir ces lieux, la Ville s'attache à mettre en œuvre l'ensemble des moyens permettant de favoriser la création et l'innovation. Il s'agit d'un accompagnement financier quand cela est possible, mais cela peut également prendre la forme d'une aide logistique ou d'un apport d'expertise. 200 associations sont aidées chaque année.

Le soutien à la création passe également par la mise en œuvre de dispositifs et de partenariats innovants : la Ville développe ses relations avec les acteurs privés de la culture qu'il s'agisse de libraires, de galeries d'art, de cinémas ou de labels indépendants. Il s'agit également de formaliser la reconnaissance d'une vie culturelle nocturne en lien avec les travaux du Conseil de la Nuit à Bordeaux afin d'adapter l'offre culturelle aux nouvelles pratiques.

Il faut également engager une dynamique collective au profit de pôles d'excellence (cirques à Bègles, photographie à Mérignac, arts de la scène avec St-Médard, etc.) pour élaborer et mettre en œuvre un plan de développement concerté à l'échelle métropolitaine.

D'autre part, le transfert à la Métropole de grands équipements culturels d'intérêt métropolitain et les mises en réseau de ressources et de projets portés par chaque commune sont autant d'opportunités pour renforcer une coopération et une mobilité des publics qui se jouent déjà à l'échelle métropolitaine : la Nuit des bibliothèques ou la Nuit des musées se construisent ainsi

désormais à l'échelle du territoire métropolitain, tandis que trois associations du champ de la bande dessinée intervenant à Bordeaux et Floirac, Lormont et Cenon ont fusionné en une agence métropolitaine de la BD.

Sur les 112 actions opérationnelles que compte le Document d'Orientation Culturelle de la ville de Bordeaux, 78 actions sont réalisées et 29 actions en cours.

Axe 4 : Bien-être, santé et environnement préservé : se sentir bien dans une ville saine

La qualité de vie de Bordeaux, reconnue nationalement et au-delà, est un atout majeur de la Ville qu'il faut préserver. L'agenda 21 et le plan climat de la Ville fixent le cadre d'action.

4.1. La santé au cœur de la Ville

Le champ de la santé est concerné par nombre de politiques menées par la Ville et doit se concevoir de façon transversale, innovante et partenariale.

Le premier Contrat Local de Santé copiloté par la Ville et l'ARS et conclu avec ses partenaires institutionnels (Rectorat, CHU, CPAM, Département, URPS, etc.) a constitué une occasion de fédérer les acteurs, d'impulser des actions nouvelles et de peser sur la politique régionale de santé. L'engagement de la Ville au travers de ses actions de prévention, promotion et accompagnement visant à réduire les inégalités d'accès à la santé a ainsi été pleinement reconnu.

Le premier Contrat Local de Santé a ainsi permis de développer la prévention dédiée aux enfants, aux jeunes et le soutien à la parentalité (santé scolaire, médiation sanitaire, périnatalité, guide à destination des futurs et nouveaux parents) et de promouvoir le bien vieillir en repérant et soutenant les personnes en perte d'autonomie. Une attention particulière a été portée à l'accompagnement des plus vulnérables (plateforme santé-vulnérabilité, lutte contre l'isolement,...) et à l'aménagement des cadres de vie favorables à la santé (lutte contre les nuisances sonores, améliorations de la qualité de l'air intérieur, etc.). Les actions visent également à renforcer les réseaux d'acteurs et à produire une observation en santé.

Le deuxième Contrat Local de Santé sera élaboré et conclu en 2018.

Par ailleurs, le Conseil Local de Santé Mentale, créé à l'été 2017, arrêtera ses grands objectifs d'actions pour 2018-2020.

4.2. Une ville engagée dans le sport

L'objectif de la politique sportive municipale est de créer pour les Bordelais les conditions d'une vie saine, notamment par l'accès aux activités physiques et sportives avec les 220 clubs sportifs dans des équipements plus nombreux et rénovés au cœur des 8 quartiers. Après le gymnase Robert Geneste inauguré début 2017 dans le quartier Bordeaux sud, la Ville poursuit son maillage d'équipements avec la construction du Gymnase Victor Hugo (livraison en mars 2018), le gymnase Aubiers/ Ginko (livré en janvier 2018), et le gymnase Bassins à Flot (livraison en 2020). Le sport continue de se développer également en plein air et au cœur de la ville, grâce aux projets sportifs sur le parc aux angéliques, les jardins de Promis, le projet intercommunal d'aménagements sportifs autour du Lac de Bordeaux, le city stade couvert rue Lucien Faure, ...

La Ville de Bordeaux impulse cette dynamique sportive dès le plus jeune âge grâce à des actions d'animation et d'enseignement dans les écoles sur le temps scolaire, également dans le cadre du temps péri-éducatif. Les animations estivales que sont le Quai des sports et la Plage du Lac sont l'occasion d'animer la ville en mobilisant l'ensemble du monde sportif et du secteur associatif.

Par ailleurs, le développement de projets privés (UCPA à Brazza, Sandspot à Bastide Niel...) permet d'avoir une offre globale au profit des Bordelais et de l'ensemble de la métropole.

Depuis le printemps 2017, la ville de Bordeaux accompagne également les Bordelais les plus éloignés de la pratique sportive. Ainsi, dans chacun des huit quartiers, des actions de sensibilisation sont dispensées gratuitement chaque samedi en partenariat avec les clubs sportifs.

Le sport jouant un rôle important de créateur de lien social, les événements sportifs continuent à être développés, avec des grands rendez-vous tels que le Marathon de Bordeaux ou la solitaire du Figaro. La Ville peut maintenant s'appuyer sur les deux nouveaux équipements sportifs structurants que sont le stade Matmut Atlantique et le Palais des sports, qui viennent compléter le stadium vélodrome et la patinoire, dont la fonction est exclusivement dédiée au sport depuis le 1^{er} janvier 2018.

Bordeaux a été sélectionnée pour accueillir des matchs de la Coupe du Monde de rugby de 2023 et de la compétition de football des Jeux Olympiques de Paris en 2024.

4.3. La ville nature

Le bien-être dans la ville, c'est entreprendre une démarche systématique de verdissement de l'espace public (avec par exemple la démarche « Caudéran ville-jardin » développée dans le cadre du projet urbain) ; c'est aussi mailler les quartiers d'espaces végétalisés de proximité et offrir à chaque Bordelais un jardin ou un espace végétalisé significatif à moins de 400m de son domicile. Parmi les aménagements structurants du projet urbain, le parc aux angéliques le long de la rive droite sera achevé d'ici 2020 et sera doté d'un ensemble d'équipements sportifs.

La ville verte, c'est également donner les moyens aux Bordelais d'améliorer eux-mêmes leur cadre de vie au travers des initiatives de végétalisation de rues et de jardins collectifs qui sont des lieux de partage, de rencontre, de lien social ou de production : jardin du Noviciat à Sainte-Croix ou jardin partagé de la Béchade, parmi la vingtaine de jardins partagés réalisés.

Enfin, la nature en ville apporte non seulement un cadre de vie plus agréable et plus apaisant, mais aussi plus sain, un espace de respiration, une meilleure régulation des températures dans la ville, un accroissement de la biodiversité, etc. Sur ce volet, des aménagements destinés à préserver et développer les continuités écologiques dans la ville sont réalisés comme cela a été fait sur le parc aux angéliques pour préserver le corridor des berges de la Garonne.

La ville de Bordeaux est par ailleurs fortement investie dans les stratégies métropolitaines en faveur de la biodiversité, de la préservation des trames vertes et bleues fonctionnelles mais aussi en faveur du développement d'une agriculture urbaine participant ainsi avec les 27 autres communes à une métropole plus écologique et plus durable.

En signant le Pacte de Milan, la Ville de Bordeaux s'inscrit dans les efforts métropolitains en faveur d'une alimentation saine, d'une agriculture de proximité et pour tous et travaille à l'adoption d'un véritable pacte alimentaire territorial.

4.4. La lutte contre toute forme de pollution

L'effort en matière de lutte contre les nuisances sonores doit être poursuivi avec la réalisation régulière d'études sono-métriques et l'adoption d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) métropolitain. Au-delà de l'obligation qui lui est faite, la Ville s'est engagée, avec le concours du Conseil de développement durable, à élaborer un « plan son » global, reconnaissant ainsi que le bruit n'est pas qu'une nuisance mais aussi une composante identitaire. Afin de limiter efficacement la pollution atmosphérique, différentes mesures d'amélioration de la qualité de l'air sont mobilisées : maîtrise des consommations d'énergie fossile dans les bâtiments municipaux, mais aussi pour les particuliers, les bailleurs sociaux, etc. grâce notamment au développement des réseaux de chaleur sur la ville, le renforcement des déplacements doux ou encore le développement des zones 30. La ville est également très

attentive et vigilante à la gestion de la pollution des sols et à la compatibilité entre les usages et l'héritage du passé industriel de Bordeaux.

Axe 5 : Tranquillité publique et prévention, lutte contre les discriminations

Bordeaux est une ville paisible, peu coutumière des débordements. Elle est diverse dans ses usages et ses rythmes et doit permettre à chacun de trouver sa place sans craindre d'être stigmatisé ou de faire l'objet de discrimination. Afin de formaliser cet engagement collectif, la Ville et ses partenaires peuvent s'appuyer depuis 2017 sur une nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

5.1. Apaiser les tensions dans l'espace public

L'assurance des conditions de cohabitation de tous sur les espaces publics est un facteur essentiel de la tranquillité et surtout du sentiment de sécurité. L'action de la Ville, à travers le travail de prévention de la police municipale et la médiation des équipes du CCAS, permet de réguler l'apparition de conflits entre usagers des espaces publics, commerçants et publics en difficulté. Cette régulation a pour but tant un apaisement des tensions qu'un changement de regard des uns envers les autres et elle doit être le fruit d'un travail partagé et co-construit entre tous.

Une convention de coordination entre la ville de Bordeaux et la direction départementale de la sécurité publique fixe par ailleurs les prérogatives de chacun afin de maintenir la tranquillité publique. La police municipale traite ainsi toutes les incivilités qui troublent la vie quotidienne des administrés (stationnement irrégulier, nuisances sonores, insalubrité, etc.) et la police nationale agit sur les comportements délictueux et criminels. Des opérations coordonnées régulières entre ces services permettent de rassurer les habitants et de contribuer à prévenir la délinquance.

Par ailleurs, et afin de renforcer davantage sa proximité avec les Bordelais, la police municipale déconcentre et territorialise ses moyens d'action, étend la polyvalence de ses agents et accentue sa présence en soirée, en première partie de nuit, tous les soirs de l'année.

5.2. Gérer la vie nocturne

La cohabitation c'est aussi l'équilibre entre les différents usages de la ville. La vie nocturne ne doit pas entraîner de nuisances pour les riverains et une confrontation avec le public festif. En complément des mesures de prévention et de lutte contre les incivilités, tous les acteurs doivent participer aux discussions (jeunes, professionnels de la nuit, institutions, etc.) afin de mener une réflexion de fond sur la vie nocturne dans son ensemble (sécurité, santé, offre culturelle, accès aux services, etc.) à l'aube d'une agglomération millionnaire et active 24h/24.

A cette fin, la Ville organisera en juillet 2018 une conférence de la nuit qui réunira l'ensemble des parties prenantes pour définir des règles de vie en commun sur ce thème sensible. Lors de cette conférence de la nuit, les axes prioritaires, les premiers travaux et les perspectives de cette dynamique sur ce nouveau temps de la ville seront présentés.

Un conseil de la nuit a été créé en 2017, il est constitué de quatre commissions et doit permettre d'appréhender ce nouveau temps de la ville sous toutes ses facettes : festive, économique,

touristique, culturelle. A partir d'un diagnostic transmédia, les quatre commissions travaillent autour de toutes les dimensions de la nuit.

5.3. Lutter contre les discriminations et améliorer l'accessibilité

Quel que soit son handicap, son sexe, sa religion, chacun doit trouver sa place dans la ville et la lutte contre toute forme de discrimination est une composante essentielle du bien vivre ensemble. Cela intervient à tous les âges.

Concernant la lutte contre les discriminations, les instances existantes (Cobade, Bordeaux Partage, Conseil de la diversité, etc.) vont être regroupées en une seule instance citoyenne qui s'appuiera sur l'Observatoire de l'égalité créé en 2014. Le diagnostic des discriminations réalisé par ce dernier a été dupliqué sur les quartiers Carles Vernet, Aubiers, Bacalan, Saint Michel, Grand Parc et Benauges, afin de cibler des actions spécifiques de proximité.

Les états généraux de l'égalité se sont tenus de mai à juillet 2015 et ont réuni plus de 800 personnes, agents municipaux, métropolitains, associations, élus, institutions et particuliers. Chacun a pu contribuer au diagnostic partagé et proposer des actions concrètes. Ces dernières constituent les 69 actions du plan de prévention et de lutte contre les discriminations adopté par la Ville en juin 2017. Une déclinaison opérationnelle de ce plan par quartiers le rend lisible et visible pour chaque Bordelais.

La Ville s'est engagée auprès de l'AFNOR dans une démarche de double labellisation "Diversité" et "Egalité professionnelle femmes/hommes". Par ailleurs, les temps forts partenariaux, à destination de tous les Bordelais, se poursuivent car ils ont pour but de les rassembler régulièrement autour de l'interculturalité, la tolérance et la diversité : cérémonie des naturalisés, commémoration de l'esclavage, quinzaine de l'égalité, nuit des spiritualités. L'objectif reste la mise en place d'une politique transversale et intégrée de lutte contre les discriminations de tous ordres, la promotion de la diversité interculturelle, la poursuite du dialogue interreligieux et le renforcement de la vigilance contre les dérives sectaires ou le radicalisme.

Dans le cadre de l'axe 4 du Pacte de Cohésion Sociale et Territoriale et de son action numérique « Bordeaux Cité Digitale », la Ville de Bordeaux a manifesté sa volonté de développer un plan d'actions résolument volontaire en faveur de la solidarité numérique en créant notamment un centre de ressources dédié à la formation des acteurs sociaux pour favoriser l'accompagnement des publics en difficulté dans l'accès aux usages numériques. En complément de ces actions d'aide à la médiation numérique, le « CCAS numérique » prendra bientôt la forme d'un schéma d'action pluriannuel visant le développement du numérique au service des publics les plus fragiles.

S'appuyant depuis 2011 sur la charte « Bordeaux Ville et handicaps » et saluée par le label national « Destination pour tous », la politique de la municipalité en faveur des personnes handicapées se traduit par la mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics et des transports et entre parfaitement dans la logique du pacte de cohésion sociale et territoriale, aussi bien dans ses intentions (le droit à la ville pour tous), que dans sa dimension transversale (car elle touche à toutes les politiques publiques) ou encore dans sa déclinaison sur l'ensemble des quartiers.

L'ambition de cette politique, qui est aussi le fruit d'un dialogue continu avec les associations et les partenaires institutionnels, se décline, pour la mandature, à travers quatre objectifs principaux : l'emploi/la formation, l'handiparentalité, le logement et l'accessibilité.

Ainsi différentes actions sont menées autour de ces thèmes ; elles se retrouvent dans chacun des axes du Pacte. C'est le cas notamment de la création du salon des métiers du handicap et du forum annuel de l'emploi, des innovations en faveur de l'habitat pour des personnes

handicapées, de l'organisation des rencontres « Destination pour tous », etc. Par ailleurs, dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), l'ensemble des établissements recevant du public gérés par la Ville vont poursuivre leurs travaux d'aménagement d'ici 2026 afin que les gymnases, salles de vie associative, crèches, ... puissent être accessibles aux personnes en situation de handicap.

Cette politique se traduit aussi par des actions de sensibilisation et par la mise en œuvre de projets pilotes en lien notamment avec le Forum des Innovations de Bordeaux.

III - La méthode : agir au plus près des besoins des habitants

Parce qu'il ne saurait y avoir de cohésion sociale sans écoute et sans proximité, le quartier doit rester au cœur des politiques publiques afin de garantir une métropole à taille humaine et une haute qualité de vie.

1. Agir au plus près des besoins des habitants

Huit maires de quartiers et une présence des personnels municipaux sur le terrain garantissent la déclinaison des grandes politiques de la Ville à l'échelle des quartiers.

La déclinaison du projet de mandature :

L'ambition d'une métropole comme Bordeaux doit se situer à plusieurs échelles. Si la vocation européenne est légitime et souhaitable, il n'en demeure pas moins que la cohésion sociale se mesure à l'échelle de la ville et plus encore à l'échelle des quartiers. Il faut ainsi poursuivre et approfondir, dans le temps du mandat, le travail engagé en matière de territorialisation et de renforcement de la proximité car une grande agglomération comme Bordeaux se doit de répondre de la meilleure façon possible aux attentes différenciées des quartiers qui la composent.

Renforcer la proximité - Des agents sur le terrain :

Cette organisation en huit quartiers a permis de renforcer l'écoute apportée aux habitants et d'améliorer les réponses aux demandes de ceux-ci en mettant sur le terrain près de 500 agents de proximité (police, propreté, agents de proximité, contrôleurs, etc.). L'objectif est bien de maintenir la qualité d'écoute apportée aux habitants et usagers, renforcer la qualité de l'intervention de proximité et de le faire de manière concertée avec tous les acteurs concernés : professionnels, usagers, habitants.

La Ville a souhaité renforcer la capacité administrative de ses mairies de quartier en nommant un secrétaire général de quartier chargé de coordonner les signalements des agents ainsi que les demandes et les interventions de toutes les instances, municipale ou métropolitaine, qui interviennent sur le territoire de chaque quartier. L'accueil physique des habitants est par ailleurs assuré dans chaque mairie par un agent spécialisé dans cette fonction d'accueil des demandeurs pour les orienter dans leurs démarches.

C'est donc une équipe de 10 à 12 agents qui est présente quotidiennement en quartier parmi lesquels des chargés de proximité en lien avec les riverains et des chargés de travaux davantage tournés vers les concessionnaires de réseaux et les entrepreneurs par la prise des arrêtés de travaux. Ces équipes ont été renforcées par des déploiements internes dans les quartiers et en central où une cellule chargée de contrôler les manutentions et grutages mobiles a été créée.

De grands progrès ont été réalisés par la mise en place d'outils :

- Un logiciel qui permet à la fois de sécuriser et de simplifier la prise d'arrêtés et de coordonner l'intervention des réseaux.
- Un logiciel de gestion de la relation usager qui permet aux chargés de proximité de transmettre directement les demandes aux services instructeurs pour des réponses plus rapides.
- Un projet de gestion des courriers est en cours pour une meilleure traçabilité des demandes et des réponses.

L'augmentation de l'activité des mairies de quartier a nécessité de nouveaux aménagements :

- La mairie de Bordeaux Maritime est intégrée dans un centre municipal regroupant plusieurs services rue Lucien Faure.
- La mairie de quartier de Bordeaux Sud déménagera cours de la Marne, proche de la place de la Victoire.

Des lieux novateurs sont aussi en cours de mise en œuvre, une maison des services publics sera installée place du Tauzin regroupant entre autres des services de la mairie de quartier, du CCAS et de la Poste.

Cette proximité trouve également, à travers les outils numériques, un nouveau vecteur de prise en charge avec notamment l'objectif de proposer 80% des formalités en ligne et des services accessibles en mobilité avec « ville en poche » : plateforme de gestion des demandes, dématérialisation du stationnement et intermodalités des transports, etc.

Un quartier – Un projet :

Une analyse des besoins sociaux réalisée par le CCAS est disponible à l'échelle de chaque quartier. Cette analyse objective est complétée par un diagnostic itératif réalisé avec les élus de quartiers, les habitants, et les services de la Ville afin de mieux connaître et comprendre le ressenti de chacun. Cette démarche permet de définir le projet sur le quartier en déclinant les cinq axes du pacte social en fonction des besoins et des caractéristiques de chaque quartier.

2. La vie dans les quartiers : équipements et espaces publics de proximité

Déploiement du tramway, limitation de la voiture en ville, développement des zones 30 ou « zones de rencontres » ... la ville s'apaise. Les riverains retrouvent le plaisir de vivre hors de leur logement, là où se crée la rencontre, le lien social. Pour cela, il est indispensable de continuer à promouvoir les modes de déplacements doux ou « actifs » : marche, vélo (objectif d'une part modale de 15% à l'horizon 2020) et à réglementer le stationnement en ville. D'ici 2020, la totalité de l'intra-boulevard sera passée en zone 30. La circulation sur la place Gambetta sera sensiblement allégée. Les nouvelles solutions de mobilité vont également continuer à progresser : véhicules électriques, vélos en libre-service ...

En matière de stationnement, la poursuite du déploiement des moyens de paiement dématérialisés et l'extension des zones règlementées permettent de limiter la pression sur le stationnement pour les utilisateurs du centre de l'agglomération et de garantir de la disponibilité aux résidents. Ainsi, trois nouveaux secteurs ont été équipés (Centre-ville ; Alphonse Dupeux-Tauzin-St Augustin ; Bordeaux Sud) permettant à 2 600 riverains supplémentaires de stationner au plus près de leur domicile.

La question de la tarification est également prise en compte, avec la Métropole, de façon à assurer la complémentarité entre le stationnement sur voirie et en ouvrage.

La mutation des quartiers accompagne les mutations démographiques et sociétales. Dans ce cadre, la Ville développe des espaces publics et des équipements qui favorisent une vie de quartier, voire une vie de village. Dans un contexte de contrainte financière, la programmation de ces nombreux travaux s'étale sur la durée de la mandature. A ce titre, des initiatives en matière de regroupement et de mutualisation des équipements publics (entre quartiers, mais aussi diversification des usages, ouverture sur des créneaux non utilisés, par exemple pour les écoles) sont en cours de réflexion.

3. Services publics du quotidien : éclairage, propreté, signalements sur terrain, maintenance, etc.

La maîtrise de l'occupation du domaine public – réglementation des activités et contrôle :

La Ville accompagne et pilote le développement des activités commerciales sur le domaine public (marchés, terrasses, étalages, restauration ambulante, etc.), mais aussi les nombreuses manifestations avec le souci permanent d'un partage harmonieux et équilibré de l'espace public entre les usagers et les riverains. C'est un axe fondamental qui vise à maintenir l'équilibre entre

dynamisme économique et vie des habitants. Les agents municipaux assurent une surveillance quotidienne et le signalement des dysfonctionnements identifiés par les usagers. La plateforme téléphonique « allo mairie proximité » est confortée dans son rôle de collecte des doléances.

La proximité – préservation du cadre de vie :

Pour préserver une qualité de vie, les missions sur la propreté et la collecte sont optimisées dans le cadre des services communs de la Ville et de la Métropole : cela concerne l'enlèvement des déchets sous toutes leurs formes (encombrants, déchets verts, déchets hors bac, etc.). Depuis 30 ans, Bordeaux Métropole a entamé une transformation urbaine sans précédent tant elle touche toutes les communes et tout particulièrement le centre historique de Bordeaux. Cette évolution a considérablement modifié la fréquentation et les usages de l'espace public qui s'étendent le soir, les week-ends, ce qui nécessite toujours plus de moyens à mobiliser par la collectivité. Cette tension est accentuée par une augmentation constatée des incivilités, situation que connaissent la plupart des grandes métropoles. En témoigne la quantité croissante de dépôts sauvages que les services doivent ramasser.

Plusieurs mesures ont été mises en place dans le centre historique ces dernières années : renforcement des fréquences de collecte, plan estival de propreté, locaux de pré-collecte. Bordeaux Métropole a adopté fin 2017 un plan métropolitain de propreté urbaine qui prévoit l'amélioration du niveau de service sur les 28 communes. Ce plan, qui se déploie dès 2018, s'articule sur trois axes stratégiques : l'augmentation et l'adaptation des moyens dévolus au nettoyage, la sensibilisation de nos concitoyens sur une responsabilité partagée dans ce domaine et le renfort des équipes de contrôle et de verbalisation afin de contenir voire enfin de réduire les dépôts de déchets sur l'espace public. La Ville de Bordeaux accompagne ce plan par la mobilisation des acteurs de la chaîne du propre qui s'engagent dans le cadre d'un contrat propreté.

4. Démocratie quotidienne et concertation

Les Bordelais sont attachés au dialogue. Cette tradition, érigée en principe de gouvernance, se déploie à l'échelle de la Ville comme à celle des quartiers. Les outils et instances de dialogue sont nombreux et vivants. Les conseils de quartier et leurs commissions permanentes sont devenus les espaces d'écoute et d'échanges privilégiés où riverains, partenaires, associations se retrouvent, proposent, font progresser la concertation, partout dans la ville.

Des conseils citoyens ont été créés en 2016 dans six quartiers de Bordeaux : les Aubiers, Bacalan, Grand Parc, St Michel, Carles Vernet et Benauges.

La gouvernance locale facilite et promeut la co-construction car la ville se construit pour et avec ses habitants. Il est donc nécessaire de permettre aux citoyens, et à tous les acteurs de la ville de Bordeaux, de s'impliquer dans les décisions qui les concernent, qu'il s'agisse de la co-élaboration de nouveaux quartiers et de projets d'aménagement (via des « ateliers » notamment), ou de la gestion et l'animation de la ville au quotidien. Il est effectivement essentiel de donner aux Bordelais les moyens d'améliorer eux-même leur cadre de vie, notamment les espaces de proximité qui sont des lieux de rencontre, de mixité et de solidarité. A cet égard, la Ville de Bordeaux encourage les initiatives et peut leur apporter un appui technique. C'est le cas par exemple du travail de rénovation des aires de jeu d'enfants réalisé en concertation avec les parents et les assistantes maternelles.

Mettre l'Homme au cœur des réalisations et mobiliser chaque part de la société (habitants, associations, partenaires...) autour d'ambitions partagées sont des valeurs essentielles pour Bordeaux, pour que la Ville corresponde aux besoins des habitants, pour que les services rendus soient proches des attentes, pour éviter le phénomène de « consommation » des services publics. Parce que l'habitant n'est pas seulement usager, il est aussi, et tout à la fois, expert, créateur et citoyen.